

## Equipe de Sécurité Pénitentiaire : Le bout du tunnel ???



2019 sera-t-il l'aboutissement de la question des Equipes de Sécurité Pénitentiaire ? Le sujet avait été âprement discuté en 2017. Pour la CGT Pénitentiaire, les moyens pour accomplir les nouvelles missions extérieures n'étaient absolument pas à la hauteur des enjeux. Lors du CTAP du 11 juillet dernier, la CGT Pénitentiaire indiquait que les missions étaient effectuées alors qu'aucune doctrine d'emploi n'entourait celles-ci. Le DAP avait reconnu qu'il était temps de sortir de ce borbier et que ce dossier était une priorité de l'Administration.

La CGT Pénitentiaire était donc conviée à une rencontre avec la sous-direction Métiers pour échanger sur le projet de circulaire portant doctrine d'emploi des équipes de sécurité pénitentiaire ainsi que sur les différents arrêtés portant gestion de ces équipes. Force est de constater que la DAP a levé quelques incertitudes en rendant quelques arbitrages. Pour la CGT Pénitentiaire, ce n'est pas suffisant. Les moyens humains restent une véritable préoccupation et la mutualisation est le mot d'ordre. En effet, la réalisation des missions extérieures sera effectuée sur le dos de la détention. Les établissements connaissent encore de trop vacances de postes, les heures supplémentaires sont en nette augmentation. Les conditions de travail sont toujours aussi difficiles.

La CGT Pénitentiaire a une nouvelle fois revendiqué la réalisation des extractions judiciaires ou médicales à 3 agents armés. Fin de non recevoir de la DAP. Cette dernière indique que cela n'est pas nécessaire et se réfugie sur le fait que la police ou la gendarmerie effectuent les transfèremets à 2 agents. La CGT Pénitentiaire précise que la police-gendarmerie est moins isolée que les agents pénitentiaires. La comparaison n'a pas lieu d'être. Ce n'est pas parce qu'ils pratiquent ainsi que l'Administration Pénitentiaire doit faire de même !!!!

Les Equipes de Sécurité Pénitentiaire seront composées des actuels PREJ, des Equipes Locales de Sécurité Pénitentiaire et des Equipes Nationales de Transfert (Fresnes et Réau). Les Equipes Locales d'Appui et de Contrôle (ELAC) sont « transformées » en ELSP. Les agents exerçant en Unité Hospitalière, UHSI ou UHSA, seront des agents ELSP.

Chaque établissement sera doté d'une ELSP si le volume des missions le justifie, soit par la mise en place d'une équipe dédiée, soit par l'intégration de membres issus des équipes de roulement. Sur ce dernier point et en procédant de la sorte, les modes dégradés vont perdurer et les personnels exerceront en perpétuelle insécurité. Les découvertes de postes seront légion tant en service de nuit que le week-end !!!

Pour intégrer l'ELSP de son établissement, un appel à candidature sera effectué par le chef d'établissement. Le chef d'établissement instaure une commission de sélection au sein de son établissement pour recruter les agents. A l'issue de la sélection, l'agent devra suivre une formation validante dispensée en Direction Interrégionale.

**Pour la CGT Pénitentiaire, le comblement des postes en établissement doit être la priorité.  
La mise en place des ESP ne doit intervenir qu'ensuite avec les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.**

Montreuil, le 10 Septembre 2018.